

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

154-155 | avril-septembre 2000

Question de parenté

Agnès Fine, s. dir., *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*

Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, VIII + 310 p.
(Mission du Patrimoine ethnologique. « Ethnologie de la France » 19).

Suzanne Lallemand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/2734>

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination : 767-769

ISBN : 2-7132-1333-9

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Suzanne Lallemand, « Agnès Fine, s. dir., *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies* », *L'Homme* [En ligne], 154-155 | avril-septembre 2000, mis en ligne le 28 novembre 2006, consulté le 03 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/2734>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© École des hautes études en sciences sociales

Agnès Fine, s. dir., *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*

Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, VIII + 310 p.
(Mission du Patrimoine ethnologique. « Ethnologie de la France » 19).

Suzanne Lallemand

- 1 Agnès Fine s'intéresse depuis plusieurs années aux filiations électives et aux affiliations informelles qui caractérisent les pratiques de parrainage et de circulations adoptives d'enfants. La force de ces liens, souvent sans réalité généalogique, se prête à un inventaire où ceux-ci, par leur présence attestée à travers l'espace et le temps, par les affects qu'ils mobilisent, par les dispositifs internes, voire par les réorganisations familiales qu'ils entraînent, s'avèrent capables de concurrencer les relations de consanguinité. Les auteurs sont ainsi amenés à s'interroger sur le contenu de la notion même de filiation, à en vérifier l'universalité comme à en suivre l'évolution dans la société contemporaine.
- 2 Le lien de sang se trouve fortement malmené dans la description, par Monique Jeudy-Ballini, des pratiques familiales chez les Sulka de Nouvelle-Bretagne. Ces derniers opèrent des transferts massifs d'enfants ; leurs bénéficiaires – les adoptants – dévalorisent le rapport de consanguinité et dénoncent les rapports sexuels des géniteurs, considérés comme dangereux pour la survie du bébé. Ils leur opposent les bienfaits du « réengendrement » dû à la nourriture dispensée par les tuteurs à leurs adoptés. Dans ce contexte insulaire, où la circulation atteint parfois plus de 70 % des membres de la jeune génération, quelle importance accorder encore à la filiation ? Comme l'écrit l'auteur en conclusion, dans cette société, « la qualification biologique ne saurait créer à elle seule de la parenté ».
- 3 Dans une perspective convergente, Claudine Leduc, traitant de l'adoption dans la cité athénienne à l'époque classique, rappelle que si cette pratique s'inscrit dans une démarche de « fabrication » d'un fils par un père qui le reçoit, la paternité ordinaire n'en fait pas pour autant l'économie. En effet, la naissance biologique ne confère pas même le statut d'être vivant, et la venue au monde doit être non seulement acceptée, mais encore suivie d'un ensemble de rituels qui installent l'enfant dans le système socio-familial par le

biais de la reconnaissance de paternité, selon les disponibilités et les intérêts des maîtres de « maisons ». Au terme d'un examen portant sur les règles et la mise en œuvre de l'institution adoptive à Athènes, les stratégies de circulation des enfants apparaissent dépendantes du système de relations que les responsables familiaux construisent autour d'eux ; elles s'effectuent souvent « au détriment de leur groupe de consanguinité ». En outre, le cercle de l'adoption est le même que celui du mariage (affirmation qui ne peut que réjouir l'auteur de ce compte rendu, puisque j'ai soutenu que l'adoption se comprend souvent mieux comme part inhérente du lien d'alliance que comme une pseudo-parenté).

- 4 Dans un article original, « Le don d'enfant dans l'ancienne France », Agnès Fine recherche le moment historique où, en matière de don d'enfant, le consensus se brise et la pratique se modifie au point de disparaître. S'appuyant sur les données rurales contemporaines concernant le Sud-Ouest de la France, l'auteur montre que les années 30 et 70 marquent « une véritable rupture due à la fois au régime de l'adoption plénière votée en 1966 et au développement de l'adoption internationale » : jusque-là, une coutume ancienne, à savoir la prise en charge du neveu, « héritier naturel de l'oncle ou de la tante sans enfant », semble partagée par les mondes aristocratique et paysan. Adoption à bas bruit, elle peut passer inaperçue soit parce que l'enfant continue à utiliser les termes d'adresse ordinaires de la parenté (« papa-maman » aux géniteurs, « tata-tonton » aux éducateurs), soit, dans le cas de l'adoption par le frère du père, parce que neveu et oncle portent le même patronyme. Voilà qui rappelle singulièrement les formes de circulation enfantine en Afrique, à ceci près que dans le contexte français Agnès Fine diagnostique une transgression des représentations de la filiation du fait d'inversions (frères et sœurs perçus comme cousins, parents rejetés dans la catégorie des oncles). En outre, certains propos des informateurs autrefois sollicités comme donateurs éventuels laissent penser que la cession d'un enfant à un collatéral était ressentie non comme une preuve de solidarité familiale, mais comme une vente. Ces attitudes indiquent avec précision les limites strictement cellulaires des familles de l'Hexagone. Durant les années 50-60, qui sont aussi, ne l'oublions pas, une période de développement incluse dans les Trente glorieuses, le don d'enfant, antérieurement justifié sur le plan économique – l'adopté devant échoir à un parent stérile plus aisé que les géniteurs – tombe en désuétude, les mères sollicitées par leurs proches revendiquant désormais l'exercice exclusif de leur maternité.
- 5 Quittant le champ de la circulation enfantine, Bernard Vernier aborde le sujet des ressemblances physiques et psychologiques entre consanguins. L'auteur s'inspire en l'occurrence de Malinowski qui voit dans celles-ci une composante importante de la cohésion familiale dans un domaine où l'on n'attendrait pas qu'elles se manifestent : ainsi, chez les matrilineaires, entre ascendant masculin et descendant appartenant, comme on sait, à des lignées distinctes. Dans cette optique, il a enquêté, en Grèce, dans les Carpates et dans le Magne. Démarche intéressante, aboutissant à des configurations complémentaires de celles de son illustre prédécesseur, puisqu'elles sont, dans ces deux régions, spécifiques de populations patrilineaires. L'extension de son enquête auprès d'étudiants français, public trop peu naïf à notre avis pour un questionnaire de ce type, peut paraître incongrue et superfétatoire. Cependant, associant règles de nomination et de filiation à ses présupposés de ressemblance et à leurs implications affectives et symboliques, l'auteur conclut que le tableau des liens parentaux ainsi obtenu permet de mieux définir les systèmes particuliers de parenté. Débarrassée de ses excès quantitatifs,

on peut suivre la démarche de Bernard Vernier sans réticence et souhaiter vivement qu'il poursuive ses investigations en ce sens.

- 6 Bernard Saladin d'Anglure se penche sur le système de nomination chez les Inuit. Sa minutieuse étude de cas, qui fait intervenir diverses sortes de termes d'adresse et de référence, le conduit à affirmer que la filiation généalogique se trouve, chez cette population, dans une situation de subordination par rapport à la filiation éponymique, laquelle réactualise les liens des vivants avec certains aïeux décédés. Et il conclut, dans le même sens que Bernard Vernier, que l'identité des nominations, tout comme, *mutatis mutandis*, l'identité physique comprise dans la notion de ressemblance, entraîne un resserrement constant des liens de parenté.
- 7 La seconde partie, intitulée « Parentés électives et expression de soi », concerne plus particulièrement le monde industriel occidental contemporain. Il y est d'abord question des transformations récentes de l'adoption dans le contexte canadien, et de la notion de filiation perçue à travers différentes lois apparues ces dernières décennies – notamment celles qui régissent la bioéthique en France. Moins juridiques et faisant état de matériaux de terrain collectés par leurs auteurs, les textes suivants traitent d'inventions relatives à la parenté dans des contextes variés. Ainsi, dans la mouvance des sociologues qui s'intéressent à la famille recomposée (dont les pratiques, pour l'ethnologue en terrain lointain, sont fort peu déroutantes), Agnès Martial étudie les fraternités qui se créent dans la descendance de deux individus en situation de cohabitation mais ayant antérieurement procréé séparément. Curieusement, Sylvie Sagnes, généalogiste de son état, se trouve aussi en situation de créer de la parenté entre cousins qui s'ignoraient, porteurs d'un même patronyme. Enfin, jouant sur les métaphores – mais en y jouant avec sérieux et insistance –, Véronique Moulinié nous dépeint un univers de rapports paternalistes dans une entreprise. Utilisant également la piste de la métonymie, elle montre que l'embauche relève de certains types d'appartenance dans les réseaux familiaux, et repère des « dynasties ouvrières » dans ce lieu de travail. Par ailleurs, si plusieurs familles sont regroupées à l'usine, le pouvoir s'incarne ostensiblement chez l'une d'entre elles, puisqu'un seul réseau d'alliés et de parents constitue l'essentiel de son personnel de direction.
- 8 Cet ensemble de travaux s'attache tant à la description d'univers exotiques ou temporellement lointains qu'à celle de groupes sociaux implantés dans des régions industrielles contemporaines. Dans la conclusion comme sur la quatrième de couverture, il est dit que les sociétés « autres » ont surtout l'avantage de nous permettre de mieux comprendre notre propre système de filiation et ses récents bouleversements. En dépit de cet ethnocentrisme un tantinet commercial – auquel l'anthropologue est souvent obligé de se rallier –, certains types d'analyse rendent compte de situations considérées comme radicalement nouvelles ou irréductibles à toute autre. En ce sens, et grâce à la qualité des systèmes explicatifs mis en œuvre, cet ouvrage tient largement sa promesse, sans omettre de proposer de nouveaux angles d'attaque en anthropologie de la parenté.

AUTEUR

SUZANNE LALLEMAND

CNRS, Dynamique religieuse et pratiques sociales anciennes et actuelles (DYRE),
Clermont-Ferrand.